SAMYN and PARTNERS

MM Q. Steyaert et D. Mélotte Chaussée de Waterloo, 1537 1180 BRUXELLES

V/Réf.: 01/312-6

N/Réf.: AVL/BXL-2.1008 /s.350

Annexe:/

Bruxelles, le

Messieurs,

Objet : BRUXELLES. Hôpital Brugmann. Réaménagement de l'ancienne chapelle en centre de conférence. Proposition de division de l'espace du rez-de-chaussée haut.

Avis préalable

En réponse à votre courrier du 22 juin, sous référence, réceptionné le 28 juin 2004, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 30 juin 2004 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

Sur proposition des délégués de la CRMS qui suivent l'évolution du projet, et suite à la réunion qui s'est tenue à l'hôpital Brugmann le jeudi 24 juin dernier, les auteurs de projet ont soumis une série de propositions à l'avis de la CRMS. Ces propositions répondent à l'avis de principe émis par la CRMS le 21 juin 2004, demandant de préciser les interventions relatives à l'aménagement des abords, à divers aménagements intérieurs (dégagement proche des ascenseurs, entrée du rez-de-chaussée bas, ...) et à une série d'installations techniques (ventilation, chauffage, éclairage, acoustique, etc.). La Commission est en effet soucieuse d'intégrer les solutions apportées au niveau des techniques spéciales dans la réflexion globale sur le projet.

Elle rend un quatrième avis de principe à la demande des auteurs de projet, à la suite duquel la demande de permis concernant les travaux de transformation sera déposée auprès de la D.U. Pour rappel, il a été convenu entre la CRMS, la DU et la DMS que deux demandes de permis uniques seraient introduites :

- la première comprenant l'étude historique justifiant le parti d'intervention, les travaux d'aménagement de la chapelle Brugmann et les sondages préalables à la demande de restaurer les lieux ;
- la seconde portant sur les travaux de restauration.

La Commission se prononce de la manière suivante sur les propositions qui lui sont soumises :

1. Aménagement des abords et éclairage de la partie arrière :

La proposition reprend le tracé des liaisons réalisées par Victor Horta entre l'ancienne morgue et l'hôpital. La configuration actuelle des lieux résultant de bouleversements successifs, elle ne permet plus de restituer précisément l'aménagement d'origine. Dans cette mesure, la Commission recommande aux auteurs de projet de s'en tenir à un

aménagement sobre, s'inscrivant en continuité par rapport aux matériaux existants. Elle préconise un éclairage fonctionnel, dont l'encombrement visuel est le plus discret possible.

2. Faux-plafonds:

1. Faux-plafond de la pièce centrale (sous-sol)

Le demandeur souhaite contrôler l'acoustique et l'éclairage de la pièce. Il propose deux solutions :

- 3 panneaux suspendus intégrant l'éclairage
- des coquilles placées dans le creux des vousseaux (un sur deux) avec boules d'éclairage

suspendues.

La Commission opte pour cette dernière solution qui est plus discrète du point de vue de l'encombrement spatial. Le nombre et l'emplacement des boules doit probablement être vérifié

2. Faux-plafonds des salles (sous-sol)

La CRMS rappelle sa demande de réduire au maximum l'encombrement des faux plafonds afin de respecter au maximum la volumétrie des lieux. La hauteur des linteaux des nouvelles baies devrait être revu (en fonction des divisions des châssis, par exemple)

3. Plafond des passages couverts (sous-sol)

Deux options sont présentées :

- Faux plafond à bords arrondis « invisible » (épaisseur + ou 25 cm) intégrant les conduites de chauffage et les câblages.
- Déplacement des conduites mères de chauffage (enterrées dans le sol, à l'extérieur du bâtiment), et maintien des conduites de distribution apparentes.
- La Commission opte pour cette dernière solution, vu le nombre et l'encombrement réduit des conduites apparentes.

3. Ventilation (rez-de-chaussée)

Deux options sont présentées à la CRMS :

- colonnes en tôle perforée et maintien des radiateurs
- caissons muraux bas continus et suppression des radiateurs.

La Commission opte pour la première des deux solutions car les caissons muraux cacheront la modénature de la partie basse des murs.

Pour ce qui concerne l'extraction, il est proposé d'agrandir les grilles existantes au sommet des croisées d'ogive des deux ailes (elles passeraient de 65 x 65cm à 85 x 85 cm). Ceci permet d'éviter le transfert d'air à travers le rideau et améliore de manière significative l'isolation acoustique. La Commission souscrit à l'agrandissement des grilles existantes.

4. Rideaux (rez)

Le détail de principe de l'accrochage du rideau est présenté. La CRMS préfère laisser apparente une partie des dispositifs techniques plutôt que de les cacher derrière un cadre plus important. Elle demande de réduire au maximum l'ampleur du rideau afin d'en diminuer l'encombrement lorsqu'il sera ouvert.

5. occultation partielle de certaines baies

Elle se ferait à l'aide d'un dispositif totalement réversible et serait constituée d'un écran semi transparent démontable. La Commission accepte cette proposition.

6. Sonorisation (rez)

Les caractéristiques acoustiques des salles sont défavorables et l'absorption du rideau est insuffisante. Il sera donc nécessaire de prévoir une amplification dans les salles, et de prévoir des sources de transmission limitées, situées de manière centrale si possible. Deux propositions sont soumises à l'avis de la CRMS :

- Intégrer les hauts-parleurs aux colonnes de pulsion d'air.
- Prévoir une nouvelle suspension (sorte de lustre sonore).

La Commission choisit cette dernière solution pour son encombrement visuel minimal. Elle ne souscrit pas à la proposition de suspendre des hauts-parleurs supplémentaires aux pilastres situés de part et d'autre de la scène.

7. Mobilier:

Des meubles de rangements et des vestiaires dont la hauteur est limitée seraient disposés dans les parties latérales de salles du rez-de-chaussée. La Commission accepte cette proposition tout en demandant d'en réduire l'impact au maximum.

8. Dégagement entourant l'ascenseur (rez).

Il est proposé de supprimer les deux cloisons existantes, d'en reconstruire une là où elle avait été réalisée par V. Horta à l'origine et de supprimer toutes les feuilles de portes existantes afin de permettre à cet espace de jouer son rôle d'articulation entre les salles du rez-de-chaussée, la nouvelle cage d'escalier et les salles du bas. La proposition est justifiée par une note sur l'évolution des lieux élaborée par Madame Barbara Van der Wee.

La Commission regrette l'enlèvement de toutes les portes, mais elle ne voit pas comment résoudre autrement ce nœud de circulation. Elle demande d'entreposer ces éléments sur place. Le détail du chambranle existant sera revu dans un sens plus minimaliste (cache métallique recouvrant le chambranle sans l'altérer?) Le détail de la nouvelle cloison sera documenté par rapport aux dessins de V. Horta et aux autres menuiseries du bâtiment.

9. Accès au niveau bas depuis l'arrière :

La nouvelle proposition (accès du côté gauche) et vitrage fixe du côté droit est retenue par la CRMS car elle permet de renouer avec le fonctionnement d'origine de l'édifice. Les nouvelles portes séparant le hall de l'ascenseur de la pièce centrale au sous-sol doivent également faire l'objet de dessins détaillés.

10. Ascenseur:

La transformation du monte-charge en ascenseur demande différentes adaptations techniques et la création d'une paroi vitrée pour des raisons de sécurité. La Commission approuve cette proposition

11. Verrière sur puits de lumière.

La proposition est acceptée.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire
J. DEGRYSE
Président

Copie à : A.A.T.L. - D.M.S. ; A.A.T.L. - D.U.